

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Méganne Fournier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c042f0a54b5e22881644aa9e>

Date d'obtention : 2022-10-14 13:10:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que j'ai des étapes à suivre et un rôle à jouer avant d'appeler le service de police, puisqu'il est important de comprendre la nature de l'évènement et vérifier les informations.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus en confiance si une telle situation arrive. Je sais maintenant comment intervenir auprès de la victime, mais aussi comment bien agir envers la personne qui commet l'acte criminel (prendre le téléphone cellulaire).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de leur donner les mots, donc de bien suivre la grille pour ne pas déroger des lois et du protocole.